

Liberté Égalité Fraternité



En direct

Chaque mois, l'actualité des services de l'État en lien avec les communes

Mars 2024 #12

LE FONDS VERT

Retrait du trait de côte : un outil pour répondre au défi

ans un objectif d'adaptation au changement climatique, le fonds vert a pour ambition de soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre d'opérations d'anticipation et d'adaptation aux effets du changement climatique et au recul du trait de côte.

Pour répondre au défi que représente le recul du trait de côte, la loi climat et résilience du 22 août 2021 dote les collectivités de nouveaux pouvoirs pour organiser la recomposition spatiale de leur territoire, dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement. Un décret fixe la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées au recul du trait de côte. En Seine-Maritime, il s'agit des communes de Quibervillesur-Mer, Sainte-Marguerite-sur-Mer, Criel-sur-Mer et Dieppe.

La recomposition des territoires liée au recul du trait de côte doit être envisagée comme une opération d'aménagement d'ensemble. Elle implique de conduire notamment des diagnostics territoriaux, des



études de programmation urbaine/ spatiale, ou encore d'élaborer une stratégie foncière.

Le phénomène d'érosion n'entre pas dans la catégorie des risques naturels majeurs. Par conséquent, la ressource financière dédiée à ces risques n'est pas mobilisable.

Une mesure spécifique du fonds

vert peut être sollicitée pour répondre aux problèmes posés par le recul du trait de côte, dans une logique d'anticipation.

Cliquez
Plus d'informations

EN BREF

Numérique − Le dispositif d'accompagnement numérique sur mesure (ANSM) de l'ANCT s'adresse aux communautés de communes de moins de 15 000 habitants et à leurs communes de moins de 3 500 habitants. Il est destiné à appuyer les besoins numériques des collectivités locales et permet d'offrir des solutions en ingénierie.

Ce dispositif est entièrement financé par l'incubateur des territoires de l'ANCT.

Les collectivités peuvent dès à présent candidater au dispositif.

+ Cliquez
Plus d'informations



SÉCHERESSE

Le comité départemental de l'eau poursuit son travail collectif



Le comité départemental de l'eau (CDE) vient de se réunir, à l'hôtel du Département de la Seine-Maritime, afin de partager l'état des lieux actuel relatif à la quantité et à la qualité de l'eau dans le département. Co-présidé par Bertrand Bellanger, président du Département, et Jean-Benoît Albertini, préfet de la Seine-Maritime, ce comité rassemble plus de 145 acteurs du domaine de l'eau.

Depuis son installation en mai dernier, le travail partenarial s'enrichit et se développe autour de groupes de travail dédiés aux enjeux de l'eau potable et la protection de la ressource, de la gestion de la ressource en eau, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales, des cours d'eau et zones

humides. Ces instances permettent la construction d'une stratégie collective, le partage d'informations et l'accompagnement des structures compétentes. Certains de ces comités associent les acteurs et usagers de l'eau.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées :

- I'élaboration d'une charte d'engagement entre la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et le préfet pour la protection des captages d'alimentation en eau potable sensibles aux pollutions diffuses. Cette charte vise à améliorer la concertation et la coopération entre les différents acteurs de la protection de la ressource en eau, favoriser l'adhésion des agriculteurs et de l'ensemble de la filière agricole (prescripteurs, collecteurs...) aux programmes d'actions et reconnaître et informer sur les efforts mis en œuvre par la profession agricole;
- » le lancement de l'étude de définition du Plan départemental de l'eau ;
- la mise en place d'un réseau des animateurs en charge de la problématique eau pluviale dans les territoires.

Le prochain comité départemental de l'eau se réunira fin 2024. ■

+ Cliquez
Plus d'informations

ÉDUCATION

Top départ pour Les Colos apprenantes!

Le dispositif «Colos apprenantes» s'inscrit dans le programme «Vacances apprenantes» porté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il a déjà permis à plus de 300 000 mineurs de partir en colonies de vacances apprenantes (dont plus de 4 200 mineurs résidant en Seine-Maritime). Il est reconduit en 2024 pour la cinquième année consécutive. Offrant à tous les jeunes la possibilité de partir en vacances pour partager une expérience de vie collective, le



dispositif « Colos apprenantes » poursuit un triple objectif : social, éducatif et culturel.

En 2024, le montant de l'aide « Colos apprenantes » a été réévalué afin notamment de tenir compte du contexte inflationniste et des difficultés de recrutement des équipes encadrantes. Ainsi, ce montant de l'aide de l'État est dorénavant plafonné à 100 € par nuitée et par mineur, ce montant pouvant être modulé selon la durée du séjour (de 4 nuitées minimum à 8 nuitées maximum).

Les collectivités territoriales intéressées pour devenir partenaires de ce dispositif ont jusqu'au 15 avril pour faire acte de candidature auprès du SDJES de la Seine-Maritime (sdjes76@ac-normandie.fr). ■

+ Cliquez
Plus d'informations

EN BREF

◆ Appel à projets – Dans le cadre de la mise en œuvre la politique publique de l'égalité entre les femmes et les hommes, la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité hommes femmes de Normandie lance un appel à projets au titre de l'année 2024.

Les nouveaux projets porteront sur un ou plusieurs axe(s) du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, la culture de l'égalité.

Le dossier complet est à déposer avant le 31 mai 2024, uniquement sur Démarches simplifiées.

- + Cliquez
 - Plus d'informations
 - Lien vers Démarches simplifiées

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COP Normandie : la boîte à outils des élus

Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixée un objectif très ambitieux : baisser de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Cet objectif impose une accélération sans précédent des efforts pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement harmonieux de notre société. Elle a fait le choix d'une planification écologique, permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des Français, des entreprises et des collectivités.

Les COP territoriales visent à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité. Il s'agit également d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà

été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, etc.).

La 1^{re} phase de diagnostic permet de partager les actions des collectivités, réalisées et en cours et les principaux enjeux au regard du cadre de la planification écologique. Pour l'évaluer, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des élus concernés. Ces derniers sont à retourner d'ici le 12 avril.

Des groupes thématiques ont été mis en place pour travailler au diagnostic sur les 6 thèmes de France nation verte : «Mieux se loger» , «Mieux se déplacer», «Mieux produire», «Mieux se nourrir» , «Mieux consommer» «Mieux préserver».

+ Cliquez
Plus d'informations

REVITALISATION

L'État se mobilise pour soutenir le territoire de Gournay-en-Bray



Le préfet s'est rendu jeudi 21 mars à Gournay-en-Bray afin de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de soutien à la revitalisation économique et à l'attraction du territoire. La communauté de communes des quatre rivières se distingue actuellement par des annonces de réduction importante d'effectifs, voire de fermeture d'entreprises historiquement implantées sur ce territoire (Akewell et Autoliv). Ce contexte est aggravé par les difficultés de mobilité des salariés et d'attractivité.

Un deuxième comité de pilotage s'est tenu en présence des élus territoriaux, des services et opérateurs de l'État concernés. Le préfet a annoncé ou confirmé plusieurs décisions en matière d'emploi et de formation, d'attractivité et de valorisation du patrimoine, de soutien à l'investissement local et de sécurité. Sur ce dernier point, le forum de la sécurité et de la défense organisé le 21 mars a été l'occasion de présenter le nouveau véhicule, le « gend'truck », dédié à la nouvelle brigade mobile de gendarmerie de Gournay-en-Bray. Cette nouvelle brigade, annoncée par le Président de la République en octobre dernier, se déploiera en 2024 pour renforcer la présence de proximité des forces de l'ordre sur le territoire.

+ Cliquez
Plus d'informations

EN BREF



◆ Agriculture – L'influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale virale infectieuse, très contagieuse, transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages. En raison de l'amélioration de la situation au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), un arrêté du 14 mars 2024 abaisse au niveau « modéré » le risque IAHP. En effet, il n'y a pas eu de foyers en élevage depuis le 16 janvier et dans la faune sauvage depuis le 12 février. Cet abaissement du niveau de risque national a pour conséquence immédiate dans le département, de lever la claustration et la mise à l'abri des oiseaux ainsi que l'interdiction des rassemblements avicoles à l'exception des 46 communes situées en ZRP (zones humides à risque particulier).

Cliquez
Plus d'informations

ACCESSIBILITÉ

Un fonds dédié au financement des travaux et équipements de mise en accessibilité

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles. En France, sur 800 000 ERP de 5° catégorie (établissements de proximité ou du «quotidien» tels que les hôtels, restaurants, cabinets médicaux, commerces, etc.), 560 000 ne sont pas accessibles. Afin d'accélérer cette dynamique de mise en accessibilité, la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 a décidé la création d'un fonds spécifique aux ERP privés de 5° catégorie : le fonds territorial d'accessibilité (FTA).

Avec une enveloppe de 300 millions d'euros sur cinq ans, l'État aide les établissements à financer leurs travaux et équipements de mise en accessibilité, qui pourront financer à l'aide de ce fonds : des équipements et des travaux de mise en accessibilité, le diagnostic des conditions d'accessibilité, et un accompagnement par un maître d'ouvrage lors de la réalisation des travaux.



+ Cliquez
Plus d'informations

ENVIRONNEMENT

Formation des élus à la lutte contre les pollutions maritimes



Les 20 et 21 février derniers, la délégation mer et littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure a organisé, à l'échelle des arrondissements de Dieppe et du Havre, deux demi-journées de formation à destination des élus du littoral et des agents chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Ces demi-journées de formation, auxquelles ont participé les sous-préfets d'arrondissement, avaient pour finalités d'accompagner les communes littorales dans l'organisation de leur réponse infra-polmar. Le correspondant POLMAR-terre, le CEDRE et le Pôle National d'Expertise POLMAR y ont présenté les rôles et responsabilité des différents acteurs dans la lutte anti-pollution. Les échanges ont été enrichis par la présentation du retour d'expérience de l'exercice communal PCS conduit en 2022 à Criel-sur-Mer.

Ces sessions de formation ont permis aux participants de mieux s'approprier les enjeux de lutte contre les pollutions maritimes tout en confortant la nécessité de se coordonner entre les services de l'État et les communes littorales sur le sujet.

+ Cliquez
Plus d'informations

EN BREF

♦ Hygiène et salubrité – Le respect de la salubrité publique relève de la police administrative du maire en application de l'article L. 1421-4 du Code la santé publique (CSP) et de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour ce faire, les collectivités doivent s'appuyer sur les dispositions du règlement sanitaire départemental (RSD) portant sur l'hygiène et la salubrité des locaux d'habitation et assimilés ainsi que leurs abords. Jusqu'à présent, seul ce règlement sanitaire départemental (RSD) constituait le cadre réglementaire formel en matière d'hygiène et de salubrité pour ce qui

concerne les habitations et leurs abords. Depuis le 1^{er} octobre 2023, les règles sanitaires d'hygiène et de salubrité (RSHS) ont changé à la suite de la publication successive, en juillet 2023, de deux décrets codifiés au Code de la santé publique (CSP). Ce changement législatif est présenté via une fiche

Ce changement législatif est présenté via une fiche explicative, disponible sur le site internet de l'ARS Normandie.

+ Cliquez
Plus d'informations

ÉCHANGES

Séminaires des maires de l'arrondissement de Dieppe

Lundi 25 mars à Neufchâtel-en-Bray et mardi 27 mars 2024 à Dieppe ont été organisés par le sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe, Pascal Vion, deux séminaires à destination des maires de l'arrondissement. Ils ont réuni chacun près d'une centaine de participants intéressés par les sujets pour lesquels ils peuvent compter sur le soutien des services de l'État : violences aux élus et permanences tenues par le Parquet de Dieppe au profit des victimes, territorialisation de la planification écologique et de la lutte contre le dérèglement climatique, état de l'offre de santé dans l'arrondissement, fonds d'aide sur le relogement d'urgence en matière d'habitat insalubre et, s'agissant de la rencontre qui s'est déroulée à Dieppe, la régulation des meublés touristiques.



EN BREF



- ◆ Arrivée Le 1^{er} mars 2024, Sylvain Vedel a pris ses fonctions en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en Normandie. Ingénieur agronome de formation, il est diplômé de l'Institut national agronomique Paris-Grignon et de l'École nationale du génie rural des eaux et forêts. Son parcours professionnel l'a mené à exercer des responsabilités variées dans différentes régions de France et d'Outre-mer. Sylvain Vedel mettra son expertise au service du développement rural, de la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, de la promotion des productions et de la valorisation de la biomasse.
- Cliquez
 Plus d'informations

- ◆ Pollution La Dreal Normandie a mené en 2023 des contrôles ciblés, au Havre, sur les granulés plastiques industriels (GPI) responsables de la pollution des cours d'eau, des mers et des océans. Sur les 7 sites contrôlés, 2 présentaient de graves manquements, avec dissémination de GPI dans les fossés et la Seine. Les exploitants ont été sanctionnés et les contrôles renforcés pour assurer leur mise en conformité. Fort de ce retour d'expérience, le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires étendra cette action à l'ensemble du territoire national en 2024. De nouveaux contrôles auront ainsi lieu en Normandie.
- Cliquez
 Plus d'informations

